



Jyrki Pinomaa

Président d'Inclusion Europe

Sur la prise en compte des personnes ayant une incapacité intellectuelle dans la gestion de la crise de la Covid-19

1

De quelle manière les personnes handicapées, et plus spécifiquement les personnes ayant une incapacité intellectuelle, ont-elles été particulièrement impactées ou discriminées dans le cadre de la gestion de la crise de la Covid-19 dans les pays européens ?

Depuis le début de la pandémie, des difficultés qui existaient déjà pour les personnes en situation de handicap intellectuel, ont été mises à jour et exacerbées par la gestion d'urgence liée à la crise de la Covid-19.

Les personnes en situation de handicap intellectuel habitent souvent dans des résidences institutionnelles, qui ont été très affectés par la Covid-19. Si les personnes en situation de handicap intellectuel ont eu des taux de mortalités allant jusqu'à trois fois plus élevés que la population générale dans certains pays, ceux qui se trouvent dans des institutions ont été encore davantage affectés. Cela s'explique par la proximité des habitants, le contact avec du personnel allant de chambre en chambre, les difficultés pour accéder au matériel de protection et les protocoles de triage mis en place dans certains pays ou régions pour l'accès aux soins hospitalier.

L'accès à l'éducation a été l'un des grands défis pour les personnes en situation de handicap pendant la pandémie, à cause des difficultés d'accessibilité et la perte de leurs soutiens. De façon générale, de nombreuses personnes en situation de handicap intellectuel et leurs familles ont perdu l'accès au soutien et à des services nécessaires pour leur inclusion et leur indépendance. Les aides supplémentaires aux parents d'enfants en situation de handicap ont souvent été insuffisantes ou sont arrivées trop tard, laissant parfois les parents au bord de l'épuisement.

L'accès à l'information sur la pandémie a été compliquée pour les personnes en situation de handicap, qui souvent ne comprenaient pas les règles du confinement et ne disposaient pas d'informations en format facile à lire et à comprendre. Cela a eu pour conséquence l'imposition d'amendes constantes aux personnes en situation de handicap intellectuel.

Finalement, l'accès à l'emploi, déjà fragile avant la pandémie, s'est énormément dégradé. Beaucoup ont perdu leur emploi, d'autres, travaillant dans des cadres protégés, ont vu les ateliers fermer sans qu'ils ne reçoivent une quelconque protection en tant que travailleurs, et les perspectives pour trouver un emploi ne sont pas encourageantes.

2

Ces constats sont-ils spécifiquement liés à la crise sanitaire ou s'inscrivent-ils dans une dynamique globale de prise en compte insuffisante des personnes handicapées ?

Les deux à la fois ; les personnes en situation de handicap ont été longtemps discriminées en Europe, ainsi la Covid-19 et ses conséquences n'ont fait qu'exacerber ces discriminations.

Particulièrement, les obstacles pour participer à la vie publique et politique empêchent les personnes en situation de handicap, notamment celles avec un handicap intellectuel, de faire entendre leurs voix. Les personnes en situation de handicap intellectuel ne peuvent pas exercer leur droit de vote dans plusieurs pays européens et elles sont rarement consultées par les gouvernements, y compris pour des mesures qui les concernent directement.

A cela s'ajoute des taux d'emploi déjà bas avant la crise, des difficultés pour accéder aux soins, l'institutionnalisation, la lente progression vers une éducation inclusive, et des risques accrus d'être sujets à la pauvreté. Ces problèmes étaient déjà existants avant la crise, mais la pandémie les a rendus visibles et les a multipliés. Si les personnes en situation de handicap intellectuel ont été plus affectés par la crise sanitaire, ce n'est pas à cause d'une vulnérabilité inhérente à leur handicap, mais parce que leur situation était déjà fragile avant la crise.

3

Quelles sont les recommandations d'inclusion Europe pour une meilleure prise en compte des personnes handicapées ?

Inclusion Europe a souligné à plusieurs reprises la nécessité de prendre en compte des personnes en situation de handicap intellectuel dans les plans de relance, notamment dans ce qui concerne l'accès à l'emploi.

Afin de mesurer avec précision l'impact de la crise et d'informer la réponse des gouvernements, il faut récolter des données sur les personnes en situation de handicap intellectuel et les problèmes

qu'ils affrontent, et engager des travaux au niveau européen pour déterminer l'impact de la Covid-19 et la responsabilité des gouvernements.

A propos de la situation dans les résidences, Inclusion Europe souhaite orienter ses efforts vers la transition à la vie en communauté. Il faut allouer les ressources disponibles vers des services et du soutien pour rendre la vie en communauté possible. En outre, sur la discrimination pour l'accès aux soins, il est impératif d'améliorer l'accessibilité des services de santé et la capacité de réponse à des situations de crise. Pour adresser les violences contre les femmes en situation de handicap intellectuel, des mécanismes de protection qui tiennent compte de leur situation et de leurs besoins sont indispensables.

Les plans de relance doivent aussi être adressés aux personnes en situation de handicap intellectuel, notamment en ce qui concerne l'emploi inclusif et la formation professionnelle accessible.

Pour assurer une réponse inclusive dans le futur, il importe de consulter les personnes en situation de handicap intellectuel et leurs représentants, et de leur fournir des informations accessibles pour une participation active dans la vie publique et politique.

*Inclusion Europe est le mouvement européen des personnes en situation de handicap intellectuel et leurs familles, avec 79 associations membres dans 39 pays. En décembre, l'association a publié **un rapport** sur l'impact de la crise de la Covid-19. D'autres ressources sur son égalité sont disponibles sur le **site internet d'Inclusion Europe**.*

Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes – CFHE
17 boulevard Auguste Blanqui | 75013 Paris
delegationpermanente@cfhe.org
www.cfhe.org